

L'aide financière de l'État pour études supérieures

AideFi



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT POUR ÉTUDES SUPÉRIEURES – AideFi

Toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures éligible et remplissant certaines conditions peut bénéficier de bourses et/ou d'un prêt étudiant de l'État luxembourgeois.

COMMENT SAVOIR SI UN PROGRAMME D'ÉTUDES EST ÉLIGIBLE POUR L'AIDEFI ?



*meng***studien.lu**
by MESR

Renseignez-vous sur www.mengstudien.lu où vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les programmes d'études éligibles de différents pays. N'hésitez pas à contacter le service Aides financières (aidefi@mesr.etat.lu) si vous avez des questions.

**Aide
financière**



**Formations
éligibles**



À QUOI FAIRE ATTENTION ?

- Une demande est à introduire pour chaque semestre académique !
- Chaque demande doit obligatoirement être introduite endéans les délais :

> Semestre d'hiver :

1^{er} août au 30 novembre
(01.08. – 30.11.)

> Semestre d'été :

1^{er} janvier au 30 avril
(01.01. – 30.04.)



- Aucune demande n'est acceptée passé ces délais !
- Les étudiants non-résidents doivent également introduire une demande d'aide financière auprès des autorités compétentes de leur pays de résidence (Crous, Allocations d'études, BAFöG, etc.) et fournir leur notification officielle (positive ou négative) pour obtenir une aide financière de l'État luxembourgeois.



BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT

BOURSE DE BASE SEMESTRIELLE DE 1.228 €

Accordée d'office à l'étudiant éligible pour l'AideFi.

BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX SEMESTRIELLE DE 0 À 2.379 €

Le montant de la bourse dépend du revenu total annuel imposable du ménage dont l'étudiant fait partie.

BOURSE DE MOBILITÉ SEMESTRIELLE DE 1.528 €

Accordée à l'étudiant qui poursuit des études en dehors des frontières nationales du pays de résidence du ménage dont il fait partie et y paie un loyer.

BOURSE FAMILIALE SEMESTRIELLE DE 294 €

Accordée à l'étudiant si parallèlement un ou plusieurs enfants du même ménage effectuent des études supérieures éligibles pour l'AideFi.

FRAIS D'INSCRIPTION JUSQU'À 3.800 €

Les frais d'inscription sont remboursés jusqu'à un montant maximal de 3.800 € par année académique, 50% sous forme de bourse et 50% sur forme de prêt étudiant.

PRÊT ÉTUDIANT SEMESTRIEL DE 3.250 € + MAJORATIONS ÉVENTUELLES

Il s'agit d'un prêt garanti par l'État avec taux d'intérêt maximal de 2%, remboursable sur dix ans, le remboursement commençant deux ans après la fin des études. Veuillez noter que le prêt étudiant est optionnel.

Simulez votre AideFi.



DÉMARCHE EN LIGNE ET PROCÉDURE DE TRAITEMENT

La demande se fait intégralement en ligne via [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu).

MyGuichet.lu

CHOISIR LE TYPE DE DEMANDE :

► Demande avec authentification

- > Connexion avec un produit LuxTrust de l'étudiant
- > Connexion GouvID (application mobile et carte d'identité électronique [eID] luxembourgeoise)
- > Connexion avec une carte d'identité numérique d'un autre pays européen

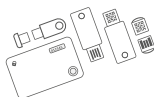
LUXTRUST®



GouvID



EUROPEAN UNION eIDAS



► Demande sans authentification

- > Si vous ne disposez pas de certificat LuxTrust ou eID, vous pouvez également effectuer une demande sans authentification.



Faites votre
demande.



VOTRE DEMANDE EN 4 ÉTAPES

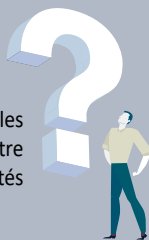
1. Remplissez la demande.
2. Joignez les documents demandés.
3. Transmettez votre demande.
4. Recevez une confirmation de transmission de **MyGuichet.lu**.

Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation après avoir transmis votre demande, veuillez vérifier votre boîte spam ou contacter le service Aides financières.

DEMANDE INCOMPLÈTE

Savez-vous que ...

... vous n'êtes pas obligé de joindre tous les documents lors de la transmission de votre demande ? Les documents pourront être ajoutés plus tard.



Si vous n'avez pas pu joindre tous les documents demandés lors de votre demande, le service Aides financières vous invitera à compléter votre demande.

**Pièces justificatives
à joindre**





APPLICATION MOBILE

MyGuichet.lu

Savez-vous que ...

... avec la nouvelle application mobile MyGuichet.lu vous pouvez rapidement et facilement ajouter des pièces à vos démarches directement depuis votre smartphone ou votre tablette ?



Téléchargez l'application mobile MyGuichet.lu.



**Vidéo
application mobile**



SI VOUS NE PARVENEZ PAS À COMPLÉTER LA PROCÉDURE EN LIGNE

- ▶ Vous pouvez contacter le service Aides financières.
- ▶ Vous pouvez vous rendre au MESR et utiliser une des bornes à votre disposition.
- ▶ Vous pouvez contacter le Helpdesk de Guichet.lu (Tél. : 247-82000) pour vos questions concernant l'utilisation du site MyGuichet.lu.

COMMENT NOUS CONTACTER ?



Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (MESR) –
Service Aides financières :

18-20, montée de la Pétrusse – L-2327 Luxembourg

E-mail : aidefi@mesr.etat.lu

Tél. : (+352) 247 88 650

www.mengstudien.lu



Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

www.mesr.gouvernement.lu www.mengstudien.lu

Photos et illustrations : © stock.adobe.com

Édition 2024/2025